

# Différences

mr  
ap

SEPTEMBRE 1992 - N° 133 - 10 F.

## EDITO

### PARADOXES

Séville, Barcelone, résonnent encore dans nos têtes comme des havres de paix, de fraternité, une lueur d'espoir d'une communauté humaine enfin retrouvée autour de la culture, de la science et du sport.

Au même moment, l'horreur. A moins de deux heures d'avion de Paris, dans l'ex-Yougoslavie, le cauchemar. Au nom de la purification ethnique, des civils, femmes, hommes, enfants, sont déportés, massacrés, torturés, otages de la haine et de la folie humaine, enjeux de stratégie de puissances extérieures.

En Somalie, la guerre des clans réduit Mogadiscio à un champ de ruines. La faim tue vieillards, femmes, enfants. Demain, le risque est grand de voir la corne de l'Afrique agoniser.

Que faire ? Bien sûr, l'aide humanitaire est urgente, vitale, indispensable. Est-ce suffisant à terme ? Non. L'intervention militaire : les bombes n'ont jamais préparé la paix, réparé les injustices, les inégalités, apaisé les rancœurs.

La communauté internationale s'est -légitimement- drapée de mots : "indignation", "condamnation", "préoccupé". Mais c'est bien court, d'autant que les symptômes étaient connus de longue date.

L'issue : c'est une logique qui prévaut. Les réponses ne peuvent être que globales : il s'agit de répondre aux aspirations et besoins du plus grand nombre. C'est un monde nouveau qui reste à reconstruire où la démocratie, le développement, la répartition équitable des richesses, le respect des droits humains des minorités et des peuples s'imposent comme une urgence. En un mot, devant le désordre de cette fin de siècle, c'est la construction d'un nouvel ordre économique, politique et culturel qui s'impose.

Des solutions, bien sûr, sont à rechercher à l'échelle d'autres espaces. L'Europe des marchands est en marche. L'Europe des peuples d'une citoyenneté partagée par tous demeure un combat. L'Europe moteur pour soulager "la misère du monde", imposer le respect des droits humains, reste à bâtir.

Se résigner ? Jamais. Le combat contre le racisme est indissociable de l'action pour l'amitié entre les peuples. C'est une entité indissociable. Il est le ciment du Mrap. Devant cette fin de siècle orageuse, ce que les États ne peuvent faire seuls, l'opinion, vous, nous, devons l'imposer. Jamais, peut-être, l'amitié entre les peuples n'a eu autant besoin de bâtisseurs actifs.

Mouloud Aounit  
Secrétaire Général

## FAMILLE SANS TOIT

*Plus de trois cent familles sans abri ou mal logées campent toujours sur l'esplanade de Vincennes.*

*Une solution doit être trouvée d'urgence. Ce drame et cette lutte sont-ils révélateurs des conditions de logements des immigrés ?*

AOÛT 1992. Trois mois déjà, et les tentes sont toujours là. Elles ont subi les assauts répétés des orages et de la pluie. Et un bébé y est né. Des planches, des barrières superposées, des bâches bleues plastifiées, des dizaines de mètres de ficelle pour tenter de les tenir, pour protéger de la pluie et du vent, des toiles de plastique posées sur des matelas et des sacs de vêtements... Un camp, ni plus ni moins, à la porte de Paris, sur l'esplanade du château de Vincennes. Un univers qui rappelle singulièrement les sinistres bidonvilles des années quarante-cinquante. Des lits de camp s'entassent à même le sol, sous les tentes de fortune. Poussière sablonneuse les jours de soleil, boue les jours de pluie. Trois cent douze familles "logent" sous ces toiles. Avec 900 enfants.

### DE SQUATTS EN MEUBLÉS : PÉRIPILES IMPOSÉS

Un choix ? Pas vraiment ! Toutes ces familles sont soit sans abri, soit mal-logées, dans des conditions plus que précaires.

Sur l'esplanade du château, tout a commencé le 21 mai dernier. En vérité, les problèmes durent depuis bien des années : depuis que ces familles, pour la plupart du Mali, cherchent à se loger correctement, et se heurtent à des refus systématiques. Ou à cette réponse

identique année après année : "Attendez".

Mamadi Kamara est mauritanien. Depuis 1968, il est employé à Paris. Durant une année, il a habité dans un immeuble, aujourd'hui démolé faute de salubrité, à la mairie de Montreuil. Puis il a connu les foyers de travailleurs. En 1985, son épouse le rejoint en France, avec le premier de ses enfants aujourd'hui âgé de onze ans. Il habite alors chez un ami, dans le XVIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Cette même année, son ami, malade, reste se faire soigner dans son pays. Monsieur Kamara le déclare à l'office Hlm, et demande s'il peut garder le logement. La réponse est négative. De fait, d'autres demandeurs plus anciens sont de toute évidence prioritaires. Mais en sept ans, est-il si inconcevable d'espérer un logement ? D'autant que monsieur Kamara précise : "je travaille, je peux très bien payer un loyer". La seule solution provisoire, c'est de loger chez des membres de la famille, en Seine-et-Marne, avec quatre enfants dont les trois derniers sont nés depuis 85. Mais un provisoire qui devrait durer combien de temps encore ?

Chaque histoire, pour chaque famille, ressemble à celle de Monsieur Kamara. Des femmes racontent comment elles ont passé des mois entiers dans 12 mètres carrés avec leurs enfants. Parfois dans une cave. D'autres comment, faute d'autre possibilité, elles ont dû déménager de squatt en squatt. Ce qui bien évidemment signifie ni eau, ni électricité, et des difficultés à n'en plus finir pour la scolarisation des enfants. Certaines familles ont passé des années en hôtel meublé, d'autres ont dû s'installer chez des amis lorsqu'une simple feuille de papier leur a appris leur expulsion d'un immeuble parisien classé insalubre...

### DU NEUF !

Congrès du Mrap (suite) .....	p. 6
Parution du numéro spécial Antisémisme .....	p. 12
Sortie d'une vidéo-cassette Mrap .....	p. 7
Plaquette "Vivre ensemble" .....	p. 6

1<sup>er</sup> JUILLET - 15 AOÛT

1<sup>er</sup> : 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi antiraciste. Lancement de la campagne du Mrap: "le racisme, c'est la bêtise".

Allemagne : entrée en vigueur d'une nouvelle loi restrictive sur les demandes d'asile. Parmi les mesures: une accélération de l'examen des dossiers (six semaines) par les tribunaux spéciaux, le fichage à l'arrivée, avec prise d'empreintes digitales, et regroupement obligatoire dans des centres "d'hébergement". Selon les statistiques allemandes, deux tiers des demandeurs d'asile en Europe s'adressent à l'Allemagne. 95% des demandes seraient rejetées. 256 000 personnes auraient fait une demande en 1991, 400 000 seraient prévues pour 1992.

2 : Milan Panic nommé Premier ministre de la nouvelle "Yougoslavie" (Serbie et Monténégro)

4 : De Borny à Metz, manifestation de 200 jeunes en mémoire d'un jeune Turc assassiné à Bomy quelques jours plus tôt: Valatdin Agca. Les jeunes réclament aussi la libération de deux autres jeunes, appréhendés lors des émeutes qui ont suivi l'assassinat.

Afrique du sud : De Klerk ne répond qu'à 3 des 14 exigences de l'Anc. Il accepte qu'une majorité de 70% et non plus de 75% soit requise pour reconnaître les nouveaux principes constitutionnels, accepte l'idée d'un sénat démocratiquement élu et propose une période de gouvernement intérimaire de 3 ans.

Constitution à Ouagadougou d'une Union interafricaine des Droits de l'Homme. Le Président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, René Dégni-Ségui, actuellement en prison, en est élu vice-président.

En Algérie, Ali Kafi succède à Mohamed Boudiaf à la présidence du Hce.

5 : Après plusieurs jours passés dans un immeuble vide de Paris, ce qui leur a valu d'être délogés par les Crs, 24 familles, soit 73 personnes, françaises, maghrébines, africaines, campent à l'église Saint-Jean Baptiste de Belleville

30<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Algérie.

6 : nouvelles violences en Afrique du sud. 4 morts, dont un membre de l'Anc, lorsque la police était à son domicile, à Volloorus, près de Johannesburg.

Attentat à la voiture piégée de Souleymanieh, dans le Kurdistan irakien, au nord, lors d'une visite de Danièle Mitterrand et de Bernard Kouchner. 4 morts et 14 blessés.

8 : le Front national aurait-il peur de l'image de marque négative que fait peser sur lui le passé de collaborateurs des nazis de certains de ses cadres? C'est ce qu'insinue un article de Bruno Mégret paru dans "la lettre de Jean-Marie Le Pen" (l'organe du FN, du nom de son "Duce", pardon, de son chef suprême). Mégret, qui ne blâme pas ces "ex" (?) hitlériens, loin s'en

faut, insinue qu'il serait bon de les laisser loin des projecteurs.

9 : L'Express publie une enquête sur "les nostalgiques de Vichy". Yann Clerc, secrétaire général de la rédaction du Figaro, et membre de "l'association de défense de la mémoire du Maréchal Pétain", assure n'avoir travaillé, trente ans durant, que "sous les ordres de patrons authentiquement et sincèrement pétainistes". Il déclare: "nous assumons tout ce que Pétain a assumé". La direction du quotidien (où de tels propos ont suscité de vives réactions dans la rédaction), assure se désolidariser de ces affirmations.

En Allemagne, le gouvernement décide la construction à Berlin d'un monument à la mémoire des six millions de victimes juives de la Shoah. La communauté tzigane, par l'intermédiaire de Romani Rose (président de l'association des Tziganes d'Allemagne), demande que le monument soit dédié à la mémoire commune des juifs et des 500 000 Tziganes victimes de la même horreur raciale des nazis. Pour les représentants de la communauté juive, qui depuis 1988 luttent pour la construction de ce monument, il est indispensable de le consacrer exclusivement à la mémoire des juifs, "principales victimes" d'Hitler. Le gouvernement, pour couper court aux polémiques, propose d'ériger un second monument pour les autres victimes du génocide.

En Italie, 300 réfugiés albanais arrivés deux jours plus tôt par bateau à Brindisi, sont renvoyés dans leur pays.

Ouverture à Tunis du procès contre les militants islamistes. Le 21, le procès est ajourné.

10 : l'Éthiopie lance un appel d'urgence pour sauver au bas mot un million et demi de personnes de la région de Wallo, menacées par la famine.

11 : Entrée en application de la loi sur les "zones d'attente" concernant les étrangers entrant sur les territoires français. Ceux-ci ne pourront être retenus plus de quatre jours, une décision de justice étant nécessaire pour leur renvoi en zone d'attente huit jours de plus maximum.

Début d'une nouvelle grande offensive serbe contre des villes de Bosnie-Herzégovine.

13 : En Israël, le gouvernement d'Itzhak Rabin reçoit l'investiture de la Knesseth. Après l'échec du Likoud, en déliquescence, le gouvernement intègre des ministres du Meretz (coalition de gauche favorable à l'établissement d'un Etat palestinien à côté d'Israël). Rabin annonce non pas encore le démantèlement de toutes les colonies ni l'arrêt de la colonisation, mais l'arrêt de la colonisation, mais au moins le gel des "colonies politiques".

14 : concert anti-raciste organisé à Paris par Sos-racisme

15 : en Algérie, les principaux dirigeants du Fis, dont avait été

annoncée la probable condamnation à mort, sont condamnés à des peines de prison de 4 à 12 ans (pour Abassi Madani et Ali Bel-Hadj) par le tribunal militaire de Blida. Il s'agit en quelque sorte d'un "compromis"... Dès le week-end, des manifestations s'organisent dans plusieurs villes du pays à l'appel du Fis. Des accrochages avec les "forces de l'ordre" provoquent plusieurs morts et blessés et des dizaines d'arrestations.

16 : Voici cinquante ans, dans Paris occupée par les troupes nazies, 9 000 policiers français participaient à la grande rafle du Vel d'Hiv. 14 000 juifs étaient arrêtés, dont 4 000 enfants. D'abord transférés dans les camps de Beaune-la-Rolande, Drancy, Pithiviers, ils furent ensuite déportés vers les camps de la mort.

Une manifestation du souvenir a lieu le soir. Plusieurs militants du Mrap y participent. François Mitterrand, qui avait d'abord déclaré que son emploi du temps l'empêcherait de s'y rendre, y prend part finalement, sifflé par quelques jeunes militants vite "rappelés à l'ordre" par ceux qui souhaitent simplement se recueillir. Une polémique nationale éclate sur le jugement nécessaire mais jamais rendu des crimes commis par le gouvernement de Vichy dans la France occupée. Pour Robert Badinter, "la République ne saurait être tenue pour comptable des crimes des hommes de Vichy, ses ennemis".

Dans un communiqué le Mrap précise, notamment: "cinquante ans plus tard, le souvenir des martyrs est resté vivant dans la mémoire de nombreux Français. Des criminels de notre pays, à la solde des nazis, ne furent ni condamnés, ni même jugés, certains procès ne sont toujours pas menés à terme. (...) On voudrait réhabiliter Pétain, favoriser le retour du racisme. Cette volonté de réhabilitation permet de laisser en liberté René Bousquet, responsable de la police de Vichy et auteur, précisément, de cette rafle, ainsi que Touvier et Papon, instituant ainsi l'oubli officiel de ce que fut la barbarie. (...) les leaders d'une formation d'extrême-droite pour lesquels les chambres à gaz constituent "un détail de l'Histoire" vouent les travailleurs immigrés comme naguère les juifs au rôle douloureux de boucs émissaires. Ainsi, de déclarations haineuses en attentats, le racisme, insidieusement, infecte les consciences. Il devient une donnée structurelle de notre société avec son expression politique: le Front national".

L'Appel des 250 contre le fascisme, pour sa part, dépose le matin une plaque entourée de barbelés devant l'immeuble de René Bousquet, ancien secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, du 18 avril 1942 au 31 décembre 1943, inculpé de crime contre l'Humanité depuis avril dernier, pour ses responsabilités dans la rafle du Vel d'Hiv. Le soir, les militants de l'Appel se font confisquer par la

police une plaque où l'on pouvait lire : "Pétain 42- Le Pen 92", ainsi que leur journal: Ras-l'Front.

Dans sa résolution 765, le conseil de sécurité de l'Onu condamne le massacre de Boipatong en Afrique du sud, du 17 juin dernier

Égypte : "l'Assemblée du peuple" adopte une nouvelle loi prévoyant la peine de mort pour tout membre de "groupe terroriste" accusé de "semer la panique" ou "d'entraver le travail des autorités". Les mouvements islamistes qui, ces derniers temps, se sont illustrés par diverses actions violentes, sont les principales cibles de cette loi.

17 : Après plusieurs jours de siège par les forces israéliennes d'occupation, six étudiants réfugiés à l'Université d'An-Najah (où se déroulent des élections), en Cisjordanie, suspectés de détenir des armes, "acceptent" de leur plein gré de s'exiler pour trois ans dans le pays voisin, la Jordanie. C'est la première fois qu'un tel "compromis" est trouvé.

François Mitterrand reçoit Milan Panic à Paris

21 : Selon Serge Klarsfeld, Président de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, François Mitterrand aurait pris la décision de ne plus fleurir la tombe de Pétain, chef de l'Etat vichyste, les 11 novembre (tradition inaugurée par le Général De Gaulle). Klarsfeld relève "la contradiction à honorer la mémoire des victimes de persécutions nazies" et à "fleurir la tombe d'un responsable des rafles". L'association "Pétain-Verdun" parle de ce sujet de "diktat d'une minorité de Français sectaires qui refusent la réconciliation nationale" et d'une "poignée d'extrémistes" qui sèment "des ferments de guerre civile en accusant d'infamie 40 millions de Français" (sic!!!). L'Elysée dément les propos du Président des Ffdj.

Rabin en visite officielle au Caire

24 : mort à Vitry-le-François d'un jeune de 22 ans : Hassim Cherghouh. La police tentait de l'intercepter alors qu'il roulait sans casque. Croyant d'abord à un acte de violence volontaire, les jeunes multiplient les manifestations dans la ville. Nouvelles manifestations suivies de violences en Algérie.

En Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny annonce l'amnistie des opposants politiques en prison depuis plus de cinq mois.

25 : Pour la première fois, une équipe sud-africaine participe aux jeux olympiques. Elle se compose de 97 sportifs, dont neuf sont noirs.

De Klerk, à l'issue de deux jours de réunion de son gouvernement, accepte l'idée d'un "partage" du pouvoir avec la majorité noire. Le docteur Glukman, médecin légiste, affirme que l'immense majorité des noirs décédés lors des gardes à vue dont il a examiné les dossiers ont été victimes de violences policières.

26 : après une très longue crise, l'Irak accepte que des experts de

l'Onu visitent le ministère de l'agriculture soupçonné d'abriter des plans d'installations militaires, mais à la condition que ces experts soient ressortissants de pays "neutres" durant la guerre.

27 : L'Onu reconduit la résolution 687 du 3 avril 1992 imposant l'embargo contre l'Irak, embargo responsable de la mort de dizaines de milliers d'individus dont évidemment des enfants. Dans ses résolutions 706 et 712, l'Onu autorisait l'Irak à vendre pour 1,5 millions de dollars pour acheter de la nourriture et des médicaments, mais à la condition de reverser 600 millions de dollars à l'Onu. L'Irak avait refusé.

Le conseil de sécurité de l'Onu préconise l'organisation d'urgence d'un pont aérien humanitaire pour la Somalie où la guerre inter-milice, qui fait rage depuis plus d'un an et demi, contraint une immense partie de la population à la famine.

Nouveaux raids menés par des Islamistes dans plusieurs villes égyptiennes. Villes bouclées, plusieurs morts.

29 : Ouverture à Genève, sous l'égide du Her, d'une conférence sur les réfugiés de l'ex-Yougoslavie. Jusqu'à présent, l'Allemagne a accueilli 200 000 réfugiés, l'Autriche, la Suisse et la Suède environ 50 000 chacune, la Suisse un peu moins de 20 000, l'Italie 7 000 et la France seulement... 1 100. La Grèce, soulignant les risques de tensions à propos de la Macédoine, refuse d'en accueillir.

En Turquie, arrestation de Mehdi Zana, ancien maire de Diyarbakir (grande ville kurde du sud-est anatolien) et figure important du mouvement kurde. Il a déjà passé dix ans dans les prisons kurdes depuis le coup d'Etat militaire de 1979.

Israël et le Vatican décident d'étudier la possibilité de relations diplomatiques. La prochaine réunion de la "commission bilatérale permanente" doit avoir lieu en novembre à Jérusalem. Le statut de la ville sainte ne ferait pas partie des "points à résoudre".

30 : "les mosquées, l'Islam, représentent un véritable danger pour notre société et n'ont rien à faire dans notre pays. Notre civilisation n'a rien à attendre de soi-disant cultures venues du Tiers-monde". Ainsi s'exprimaient dans leurs professions de foi pour les élections cantonales de 1992 des candidats d'une liste d'"union des libéraux républicains de l'Isère". Parmi eux, Jean Nemoz-Rajot (adjoint au maire de Grenoble), Gérard Dezempte (maire de Charvieux-Chavagneux) et Jacques Gerbault (Président du Cidunati de l'Isère). Poursuivis par le Mrap, le Centre Inter-peuple et la Ligue des Droits de l'Homme, qui avaient immédiatement demandé, mais sans succès, que soient retirées de telles professions de foi, ils sont condamnés à des amendes et publications dans la presse par le Tribunal correctionnel de Grenoble pour incitation à la haine raciale et religieuse.

1<sup>er</sup> août : par 7 voix contre 2, la cour suprême des Etats-unis accepte - au moins provisoirement - le renvoi forcé dans leur pays de milliers de réfugiés politiques haïtiens qui y risquent pourtant la mort et les persécutions. Le 24 mai, Georges Bush avait signé un décret autorisant ce renvoi des réfugiés, sans même qu'ils aient droit à un quelconque examen de leur demande. Le 29 juillet, une cour d'appel de New York avait jugé cette pratique illégale au regard du droit des Etats-unis et du droit international. Une décision judiciaire définitive doit être prise le 24 août.

Les Etats-unis envoient 2 400 hommes au Koweït. Ceci fait suite à l'envoi de missiles anti-missiles, et aux mouvements de la sixième flotte en Méditerranée.

Rencontre à Amman entre une délégation jordanienne et une délégation palestinienne, conduite par Fayçal Hussein (de Jérusalem). Décision de former en Jordanie une future police palestinienne. Rabin prétend maintenir un statut d'extra-territorialité juridique pour les colons israéliens dans les territoires occupés, au moins dans une phase transitoire de cinq ans.

Nouveaux affrontements meurtriers en Algérie.

A Kaboul, reprise des combats entre d'un côté les forces gouvernementales du général Massoud et les milices ouzbeks, et de l'autre les forces de l'extrémisme islamiste Hekmatyar. Les combats font de nombreux morts dans les semaines qui suivent.

2 : nouvelles arrestations de militants islamistes armés en Algérie.

A Djibouti, le Front uni de l'opposition lance un appel d'urgence aux organisations humanitaires internationales en faveur des populations du nord-ouest et du nord, "soumis depuis dix mois à un blocus économique, alimentaire, médical (de la part du gouvernement)".

Nouveaux bombardements israéliens au Liban.

3 : Un porte-parole du Haut-commissariat de l'Onu pour les réfugiés confirme l'existence de camps serbes de détention de bosniaques et musulmans, révélée par des témoignages parus dans New York Newsday. L'Onu et le Département d'Etat des Etats-unis auraient été mis au courant dès début juillet. Des témoignages affluent sur le processus en marche de "purification ethnique". Le Cidr demande l'accès aux camps de détention de Bosnie. Le quai d'Orsay demande "un accès immédiat et sans restriction des organisations internationales compétentes".

Afrique du sud : grève générale à l'appel de l'Anc, du Cosatu et du parti communiste. Durant les jours précédents, vastes opérations de police dans les ghettos noirs, nombreuses arrestations. Malgré ces "tentatives d'intimidation", plusieurs centaines de milliers de personnes manifestent dans diffé-

rentes villes, dont au moins 70 000 à Prétoria, la capitale, jusqu'aux abords du palais présidentiel. Malgré de nombreux morts, une semaine "d'action de masse sur les lieux du pouvoir blanc" se poursuit, que Nelson Mandela appelle à suivre dans le calme. Frédéric De Klerk se déclare prêt à reprendre les négociations avec l'Anc, mais ne répond toujours pas aux exigences formulées par celui-ci.

4 : En Allemagne, selon le ministère de l'intérieur, près de 18 000 immigrants clandestins auraient été arrêtés lors du premier semestre 1992, soit +130% par rapport aux six premiers mois de 1991.

Le gouvernement de Hong-Kong expulse par la force 60 boat-peoples vietnamiens, qui ont déjà passé plusieurs années dans les camps d'internement de Hong-Kong, en attendant que leurs dossiers soient étudiés. Selon Asia-Watch, 16 d'entre eux sont des Nung, et à ce titre risquent d'être exécutés dès leur arrivée.

Pour la première fois, des colons israéliens occupant deux maisons palestiniennes à Jérusalem-est sont sommés de les rendre à leurs propriétaires palestiniens. Selon la ministre israélienne de l'éducation, Shulamit Aloni, dirigeante de La Paix Maintenant, les Palestiniens pourront choisir les délégués de leur choix pour les représenter lors des négociations (c'est-à-dire des dirigeants de l'Olp de façon officielle, ainsi que des habitants de Jérusalem ou des Palestiniens en exil forcé).

Au Zaïre, la "conférence nationale" chargée de promouvoir les nouvelles institutions décide le retour à l'ancien nom du pays : Congo (nom de son voisin à l'ouest du fleuve Zaïre), et de nommer "Katanga" la région de Shaba. Ancienne colonie britannique, ayant accédé à l'indépendance en 1960, le Zaïre était devenu "Congo-Kinshasa" en 1966, Léopold-ville devenant Kinshasa. Le pays se nomme Zaïre depuis 1971. La "conférence nationale" abandonne ce projet le 6.

5 : Nouveau raid israélien au Liban : au moins 44 morts et 116 blessés. Parallèlement, le nouveau ministère du logement gèle les crédits pour la construction privée des Israéliens dans les territoires palestiniens occupés. Le 12, il décide de ne plus financer les achats de biens immobiliers par des Israéliens dans les quartiers palestiniens de Jérusalem. Shmuel Meïr, du "Forum pour Jérusalem", affirme : "même si le gouvernement ferme le robinet, nous obtiendrons des fonds privés pour poursuivre l'œuvre de judaïsation (sic) de Jérusalem".

Trois mois après les émeutes de Los Angelès, les quatre policiers blancs qui avaient passé à tabac un automobiliste noir arrêté pour excès de vitesse le 3 mars 1991 et qui avaient bénéficié le 29 avril dernier d'un verdict plus que clémente sont poursuivis pour "violation des droits civiques".

6 : l'Irak déclare interdit de visite tout ministre. Les Etats-unis annoncent que toute option militaire reste ouverte.

8 : L'Algérie suspend trois quotidiens : Le Matin, La Nation, Al-yom al-djazaïr. Le même jour, Hassiba Boulmerka remporte aux jeux olympiques de Barcelone le 1 500 mètres féminin, et offre à l'Algérie sa première médaille d'or dans l'histoire des jeux.

9 : En Israël, le ministre de la Justice annonce qu'une prochaine loi permettra d'amender la loi de 1986 qui rendait passible de trois années de prison quiconque rencontra un membre de l'Olp.

10 : lors des procès contre les Islamistes, à Tunis, le procureur général du tribunal de Bouchouba requiert la peine de mort pour 19 des 171 accusés (en plus des 108 autres, militaires, douaniers, policiers...). A la suite de nombreuses actions violentes et attaques meurtrières, condamnées officiellement par l'organisation islamiste an-nahda, ils sont accusés de complot contre la sécurité de l'Etat, de tentative de coup d'Etat. Eux disent n'avoir avoué que sous la torture. Plus de 8 000 personnes en tout auraient été arrêtées et 3 000 seraient toujours détenues.

11 : Israël obtient des Etats-unis des garanties d'Etat pour dix milliards de dollars, ce qui avait été refusé à Shamir lorsqu'il avait le choix de l'accélération de la colonisation.

Meurtre d'un étudiant africain de l'université Patrice Lumumba de Moscou, tué par un milicien. Les étudiants demandent l'ouverture d'une enquête.

En Somalie, l'Onu accepte le déploiement de 500 casques bleus pour achever l'aide humanitaire.

13 : Le Cidr demande des mesures urgentes pour "faire cesser les traitements inhumains" dans les camps de Bosnie. La commission des droits de l'homme de l'Onu condamne les autorités serbes. L'Onu vote la résolution 770 qui autorise l'escorte militaire de l'aide humanitaire, et la 771 qui condamne ces pratiques et décide que leurs auteurs, directs ou indirects, seront jugés. La résolution exige l'ouverture des camps.

En Afrique du sud, le gouvernement veut négocier l'amnistie des "crimes politiques". L'Anc refuse que soient ainsi blanchis les crimes du régime de l'Apartheid.

En Israël, Shulamit Aloni, ministre de l'éducation, oblige des écoles à inscrire des petits falashas, c'est-à-dire des enfants juifs venus d'Ethiopie.

Chronologie établie par I.A.

**DES FEMMES EN QUÊTE DE TOIT**

Faut-il s'étonner que ce soient les femmes qui aient dit "raz-le-bol" les premières? Ce 21 mai, elles sont huit, sans logis, à ne plus admettre l'inadmissible. Elles trouvent un immeuble en construction à Fontenay-sous-bois, dans le Val-de-Marne, et décident de le squatter ensemble. Pour le maire de Fontenay, la situation de ces familles est intolérable. Mais, dit-il, c'est à la mairie de Paris, où travaillent et "habitent" ces familles, d'assumer ses responsabilités. Le nombre de demandes de logements à Fontenay est déjà trop largement supérieur à celui des appartements disponibles. Il propose donc aux familles concernées de les amener en autocar sur un terrain de la ville de Paris, en l'occurrence sur l'esplanade du château de Vincennes, non loin de Fontenay. Les familles acceptent. La mairie de Fontenay prête des tentes. La police les confisque et une vive "altercation" l'oppose aux employés municipaux et à plusieurs témoins, parmi lesquels des membres de Médecins du Monde qui, depuis, restent à proximité du campement où ni l'humidité ni l'angoisse n'épargnent les enfants, qui souffrent d'angines, de diarrhées, d'insomnies. Le maire de Fontenay lui-même est mollesté lors de l'installation.

Ces familles n'envisagent pas un instant de rester indéfiniment sur ce terrain. Ce qu'elles veulent, c'est obtenir enfin un logement. D'autres familles, elles aussi en difficulté, sans abri ou mal logées, les rejoignent très vite, dans les jours qui suivent. Toutes apprécient le courant de solidarité qui s'est manifesté à leur égard. Une solidarité de principe, d'associations -comme le Mrap- et d'individus. Tels le pasteur de Vincennes ou le curé de la paroisse, qui ont organisé une rencontre avec les paroissiens. Tel l'abbé Pierre qui, ayant reçu le titre de grand officier de la légion d'honneur le 14 juillet dernier, refuse de la porter tant que "les plus souffrants" des sans-abris ne seront pas relogés. Telles encore diverses personna-

lités du spectacle, qui n'ont pas hésité un instant à se déplacer pour un concert de solidarité. Une solidarité de terrain, qui va de l'animation pour les enfants, à l'installation de sanitaires par la mairie de Fontenay qui met aussi les bains-douches de la ville à la disposition des familles. Les familles savent qu'elles peuvent aussi compter sur la solidarité active d'autres familles maliennes ou originaires d'autres pays d'Afrique, qui mettent à leur disposition chaque jour les cuisines des foyers où elles logent. Ainsi quelques femmes du camp préparent-elles les repas en commun sur un budget collectif pour l'ensemble des "habitants". Mais c'est avant tout un soutien concret aux revendications des familles qui est le plus utile. Pour le Mrap, dont les militants du comité de Vincennes, notamment, sont très actifs au sein du "comité de soutien", soutien et solidarité ne signifient en aucun cas prendre une quelconque décision à la place des familles concernées. Les familles ont élu des délégués et déléguées, et le Conseil des Maliens de France s'est totalement engagé dans cette lutte difficile pour l'obtention de logements décents. Les familles ont désigné Makan Sidibé, Président du Conseil des Maliens de France, comme porte-parole.

**NÉGOCIATIONS : SANS-ABRIS OU MAL-LOGÉS?**

Les négociations commencent difficilement. Le 25 mai, des délégations se rendent au Ministère de l'Intérieur pour protester contre les violences policières et à l'hôtel de ville, mais ne sont pas reçues. Puis les Préfectures de Paris et de l'Île de France proposent des abris qui n'ont de logements que le nom. Leurs conditions de salubrité ne répondent aux normes minimales et ils sont éloignés des lieux de travail (ce qui est un véritable problème pour des travailleurs embauchant dès six heures du matin, et ceux qui travaillent de nuit). Le 26 mai, le Mrap s'adresse à la Commission consultative des droits de l'Homme. La

ministre déléguée au logement, Marie-Noëlle Lienemann, se rend le même jour sur place, mais déclare regretter que les familles aient refusé la première proposition, prétendant qu'elles auraient ainsi préféré "la politique du pire". Le dossier est alors confié à la Préfecture de région, qui reçoit les délégués des familles et du comité de soutien le 30. Ceux-ci remettent au Préfet un dossier complet et chiffré sur la situation des familles, leurs conditions de logements... D'autres réunions ont lieu par la suite.

Après l'examen des premiers dossiers, la Préfecture propose de reloger une petite minorité de familles: entre 18 et 30 puis peut-être 35 seraient concernées. La Préfecture entretient une subtile distinction entre "sans-abris" et "mal-logés". Aux yeux de l'administration préfectorale (mais est-ce bien de problème administratif qu'il s'agit?), pour être relogé, il faut prouver que l'on est effectivement "sans-toit", produire les papiers justificatifs qui vont des quittances de loyers aux décisions d'expulsion... Tous ceux qui ont vécu des années durant dans des hôtels meublés sans quittance aucune sont "administrativement" exclus de cette définition.

Les "mal-logés", quant à eux, relèveraient d'une autre catégorie, moins prioritaire. Pourtant, peut-on n'être considéré que comme "mal-logé" lorsque l'on vit dans moins de cinq mètres carrés? Or, 95% des familles qui campent à Vincennes disposaient de moins de 5m<sup>2</sup> par personne, y compris la cuisine et les sanitaires...

Les négociations cependant se poursuivent. Pour les familles, il est important de trouver une solution. Aussi ces propositions sont-elles acceptées, mais à trois conditions: qu'un engagement soit pris portant sur les durées maximales des logements provisoires et des logements passe-relles, que se constitue un comité d'hygiène et de sécurité vérifiant la conformité des logements avec la réglementation publique, que des négociations se poursuivent afin de trouver une solution acceptable sur le plan humanita-

re pour toutes les familles sans toit et celles qui sont logées dans des conditions particulièrement précaires. C'est précisément ce qui est en jeu aujourd'hui.

**LOGEMENTS AU FACIÈS ?**

Les représentants des administrations font valoir que les mal-logés sont légion, et qu'il est difficile de retenir comme critère d'attribution prioritaire des logements le fait de participer ou non à la lutte de ces familles de Vincennes.

Pour le Mrap, "cet argument, qui peut s'admettre de la part des autorités administratives, renvoie à la responsabilité des autorités politiques (...) qui font les lois et votent les crédits"! Comment serait-il question de prétendre opposer les mal-logés les uns aux autres?

Des solutions extrêmement urgentes sont à trouver pour des cas posés, précis. Il s'agit notamment de reloger immédiatement les familles expulsées, sans toit. Mais, comme le font remarquer des militants du Mrap, les luttes des mal-logés de la place de la Réunion à Paris, celle du quai de la Gare, puis aujourd'hui celle de l'esplanade de Vincennes, parmi beaucoup d'autres, ne révèlent-elles douloureusement à quel point une autre politique sociale du logement est nécessaire?

Aujourd'hui, des familles campent contre vents et marées sur l'esplanade, victimes parfois de la violence de certains riverains mal-intentionnés ou de provocations, et qui s'inquiètent à juste titre de ce que deviendront leurs enfants à la rentrée, alors qu'aucune solution n'a encore été trouvée pour leur inscription scolaire. Comment ne pas s'interroger sur le fait que ce sont précisément des familles d'origine africaine qui attendent ainsi des logements depuis de nombreuses années, alors que pour beaucoup d'entre elles, le père de famille travaille en France depuis dix, quinze, voire vingt ans?

62% des familles vivent en France depuis plus de dix ans. 47% des hommes travaillent à Paris, 33% dans les départements de la petite couronne. C'est aussi

le cas de la majorité des femmes qui ont un emploi. 79 familles ont fait une demande de logement avant 1985, dont 16 entre 1975 et 1980 et une avant 1970, et 109 entre 1985 et 1990. La quasi-totalité ont des petits salaires, comme la majorité des travailleurs issus de l'immigration, mais de quoi payer un loyer, et ne sont pas répertoriés comme "population à risque" par les gestionnaires des offices Hlm -qui de toutes façons sont pourtant censés procurer des logements sociaux à ceux qui en ont le plus besoin-... Alors? Pourquoi ces familles n'ont-elles toujours pas de réponses favorables à leurs demandes? Faut-il y voir un lien direct avec le fait que près des trois quarts des familles concernées sont originaires du Mali, 12% du Sénégal, 6% de Mauritanie, 5% de Guinée, les autres venant de Côte d'Ivoire, de Gambie, d'Algérie, du Pakistan mais aussi de France, pour 3% d'entre elles? Dans l'éditorial de son dernier bulletin municipal, le maire de Vincennes, qui n'a pas même daigné apporter une aide matérielle ou un soutien moral aux familles, écrit: "(...) Comment peut-on imaginer que des populations africaines, par essence rurales, bénéficiant ou souffrant d'une fécondité galopante, sont susceptibles d'être logées dans des habitats collectifs de type européen? Comment imaginer sur le même pallier une famille de type européen et une famille malienne -le père, ses deux femmes et ses neuf ou dix enfants? (...)". Si ce n'était écrit noir sur blanc dans un éditorial d'élu, si de tels propos n'en rappelaient d'autres, récents, du maire de Paris, l'on pourrait rire de ce qui semble osciller entre ignorance et ridicule.

Mais, à regarder les chiffres, n'est-on pas en droit de s'interroger, au-delà des propos du maire de Vincennes, sur les pratiques et les motifs de ceux qui attribuent ou n'attribuent pas les appartements?

**UN MANQUE CRIANT DE LOGEMENTS SOCIAUX**

De toute évidence, notre pays souffre d'un déficit considérable

de logements sociaux. Il est tout-à-fait clair que ce ne sont pas quelques villes à elles seules qui peuvent pallier à une carence nationale, plus sensible du reste en région parisienne. La constructions de logements sociaux a diminué drastiquement par rapport à la décennie précédente: moins de cinquante mille par an. Une politique nationale "d'aide à la personne" plutôt que "d'aide à la pierre" ne favorise guère ni la construction de nouveaux logements sociaux, ni les réparations nécessaires sur le parc existant où les dégradations sont sources de mal-vivre, de "gehttoisation" des personnes le plus en difficultés qui y demeurent malgré tout, donc dans de mauvaises conditions, de tensions ou de situations conflictuelles, terreau fertile également de l'échec scolaire. Les offices Hlm se trouvent confrontés à des difficultés de gestion de plus en plus grandes. Non seulement parmi les locataires s'accroissent les problèmes financiers et sociaux, mais les offices ont également par ailleurs plus de charges et moins de rentrées. Souvent ces offices sont soumis à de lourdes taxes vis-à-vis de l'Etat. Ils doivent aussi rembourser des emprunts (parfois longue durée) à des taux excessifs, supérieurs à leurs possibilités. Des municipalités gèrent des offices qui parvenaient autrefois à aider directement ou indirectement au rééquilibrage de comptes en prenant par exemple à leur charge certains travaux lourds ou des entretiens d'espaces verts... sont elles-mêmes confrontées à des besoins de plus en plus importants en matière d'aide sociale, tandis que les fermetures d'entreprises diminuent la part de taxe professionnelle dont elles pouvaient bénéficier.

La crise est donc au-moins nationale. Aussi arrive-t-il -palliatif qui montre hélas toute la perversité de ce genre de "recours"- que les gestionnaires de logements sociaux prennent des "garanties" pour attribuer des logements, et évitent une part trop importante de locataires financièrement "à risques". Il est vrai que le chômage est de près de 65% supérieur parmi les

adultes d'origine étrangère par rapport à ceux de nationalité française. Mais est-ce suffisant pour expliquer que les familles immigrées subissent de plein fouet plus que les autres la crise du logement?

**PREMIÈRES TOUCHÉES : LES FAMILLES IMMIGRÉES**

Les besoins en matière de logement ont augmenté pour les familles immigrées, en particulier du fait du regroupement familial. Leurs conditions de logement sont certes meilleures aujourd'hui que dans les années 50 ou même 60. Les bidonvilles et les cités de transit ont été résorbées, et le parc Hlm s'est ouvert. Pourtant, en particulier dans les régions où elles sont les plus nombreuses, les familles immigrées vivent dans des conditions plus difficiles que les foyers français.

Les statistiques distinguent les familles françaises et les familles étrangères et les chiffres sont parlants. En 1982, 7% des Français vivaient dans un logement sans confort, c'était le cas de 24% des familles étrangères. 20% des familles françaises vivaient dans des logements surpeuplés, 1,6% dans des hôtels meublés, 41% étaient propriétaires ou accédants à la propriété. Pour les familles étrangères, les pourcentages étaient respectivement: supérieur à 50%, 9,4% et 17%...

Ce sont aussi les travailleurs étrangers qui sont les plus nombreux dans les hôtels meublés ou les foyers, où ils représentent plus de 80% de la population, principalement en Ile-de-France, dans la région Rhône-Alpes et en Provence-côte-d'azur.(1) Ces foyers appartiennent pour moitié à la Sonacotra. Dans certains cas la surpopulation et la vétusté s'ajoutent aux difficultés psychologiques des travailleurs qui y vivent seuls, éloignés de leurs familles.

Aujourd'hui, en région parisienne, les ménages étrangers ont en moyenne beaucoup moins accès au parc HLM que les ménages français (6,2% pour 12,2%) et l'écart s'accroît encore pour les

ménages ouvriers (7,5% contre 21%). En Proche-banlieue c'est surtout en Seine-Saint-Denis que se "concentre" la population étrangère. Mais elle subit un éloignement "imposé" vers la grande couronne(1).

**QUOTAS DÉGUISÉS**

Des offices gestionnaires de logements sociaux auraient-ils donc des politiques de quotas déguisés? De tels choix, qui se parent parfois du nom "d'équilibre social" viennent-ils de plus en plus, c'est-à-dire non pas, ou non pas seulement, des organismes attribuant les logements mais de ceux qui les proposent, qui acceptent ou non les dossiers d'inscription, en l'occurrence, pour l'essentiel, les mairies?

Certaines villes auraient-elles même peur de réactions défavorables des électeurs et préféreraient-elles éviter le débat? Sans doute la volonté de ne pas créer de ghettos est-elle pour le moins légitime. Mais en l'occurrence, ne s'avance-t-on pas plutôt, et à grands pas, dans la multiplication de ghettos sociaux qui concentrent les difficultés financières et le mal-vivre dans des cités dégradées, lieux privilégiés de conflits? N'est-ce pas ces ghettos là qu'il faut s'atteler à déconstruire?

*Isabelle Avran*

(1) Chiffres cités par Claude Valentin-Marie dans "le logement des étrangers", Hommes et Migrations n°1127, décembre 1989.

## VIVRE ENSEMBLE EN FRANCE

Tel est le titre d'une brochure d'information et de réflexion que la "commission immigration" du Mrap met à votre disposition. 24 pages de chiffres, de cartes, d'humour, avec des dessins de Wolinski, d'analyses et de propositions concernant l'immigration en France.

La brochure rappelle d'abord l'histoire : celle d'un pays construit à travers et grâce à des immigrations successives au cours des siècles. Elle mentionne les statuts juridiques des immigrés en France, fait le point, avec des statistiques précises, de leurs conditions de vie (emploi, chômage, assurances sociales, logement...) faisant valser bien des idées reçues. Insistant sur la nature d'une "immigration de peuplement", la commission revient sur les différents modes d'acquisition de la nationalité française, sur les conditions des demandeurs d'asile, sur les contradictions qui pèsent sur les définitions de l'immigration "clandestine". Elle formule à ce sujet les propositions du Mrap, afin que les réglementations respectent au maximum les droits humains. Dans une seconde partie, la commission s'interroge sur l'intégration. Elle rappelle à ce sujet certains principes de base: "bien qu'originaire d'un certain groupe humain et souvent, par divers aspects, solidaires de lui, c'est l'individu et lui seul qui assume ses choix civiques". Elle cite les propos du Haut Conseil à l'Intégration : "(...) créant cette dynamique d'échanges dans laquelle chaque élément compte à part entière, mais où chacun accepte de se constituer partie du tout et s'engage à respecter l'intégrité du tout" et reprend volontiers à son compte ce qu'affirme avec force Kepel :

"il ne faut pas que le droit à la différence devienne la différence des droits".

Nul doute que ce concept d'intégration, ses définitions, ses enjeux, les questions posées par la commission dans cette brochure, favoriseront la poursuite d'un débat central...

La brochure revient sur les lieux de l'intégration que sont notamment le travail, le syndicalisme, l'école... sur la dette de la France à l'égard des immigrés, sur les revendications du Mrap en matière d'égalité des droits sociaux et des droits civiques, en particulier le droit de vote.

Dans une troisième partie, la brochure ressitue les apports spécifiques des immigrations successives non seulement à l'économie du pays, mais aussi à la construction de son identité.

A lire, à diffuser, à mettre en débat...

## UNE PART DE L'ESSENTIEL

Avons-nous omis une part de l'essentiel? Oui et non. Focalisés sur les textes adoptés par le congrès dont l'importance réside dans leur pertinence à fournir un cadre de travail pour les deux années à venir, nous les avons publiés proprement et dans leur intégralité pour que tout le monde les ait en main. A l'exception de l'un d'entre eux, le rapport financier sur lequel Martial Le Nancq, secrétaire national, apporte le commentaire suivant : "*Tranchant avec les usages antérieurs, notre congrès a consacré une part importante de ses travaux aux questions financières. Ainsi trois documents ont été présentés aux congressistes : le premier portant sur l'évolution des comptes de 1986 à 1991, le*

*second sur l'analyse du compte de résultat 1991, et le troisième sur le budget 1992. La présentation des comptes a été l'occasion d'un long débat sur une question qui ne peut plus être considérée comme mineure ou accessoire dans la mesure où elle conditionne la pérennité de notre action. Nos colonnes reviendront plus largement sur le contexte financier dans lequel évolue l'action du Mrap et de Différences*".

L'essentiel c'était bien sûr les 300 délégués venus de toutes les régions de France, du plus petit comité, du plus modeste d'entre eux comme du plus florissant. L'essentiel s'est aussi probablement déroulé là: dans l'ambiance, les débats parfois houleux, les coulisses et les moments de convivialité. Là où se sont rencontrés les anciens et les nouveaux, militants porteurs des préoccupations les plus

diverses, des points de vue les plus variés qui font le potentiel vivant de l'association, son avenir, ses possibilités de renouvellement-adaptation-rénovation, ses espoirs d'accroître son influence.

Comme nous le rappelait ces jours-ci Patrick Schweizer du Cl de Boulogne (région parisienne) dans une interview qui paraîtra dans notre prochaine livraison, le fil synergique du Mrap réside bien dans sa diversité sociologique, politique et culturel. Nous y reviendrons périodiquement dans notre rubrique "Comités locaux" et peut-être dans des rubriques à créer pour faire davantage contribuer *Différences* à la "fibroscopie" du Mouvement que souhaite engager sa direction.

En attendant, bonne rentrée à tous nos lecteurs, et bonne réception du numéro spécial sur les antisémitismes.

## BIENTOT UNE VIDEO-MRAP

Après "*Enquête d'identités*", Daniel Kupferstein réalise un nouveau film consacré, cette fois, à l'engagement des étrangers et des "coloniaux"

dans le combat contre l'occupation nazie. Ce film, produit en deux versions (52 mn pour la télévision et 30 minutes pour les comités locaux du

Mrap et les associations qui souhaiteront le diffuser), sera très bientôt à votre disposition en vidéo-cassette.

## POINT DE DÉPART

En militant du Mrap et en professionnel de l'image, Daniel a élaboré son projet à partir des questions suivantes : combien de gens, notamment de jeunes, savent qu'environ 70 000 étrangers se sont spontanément engagés dans l'armée française dès la déclaration de guerre en 1939? Combien savent que 150 000 originaires de l'empire colonial français étaient incorporés dans les armées et la majorité d'entre eux massée sur le front? Combien de Parisiens, de Marseillais, de Bordelais, de Lyonnais et

d'autres citoyens se souviennent que leurs villes ont été libérées avec la participation de groupes de combattants étrangers? Combien d'hommes politiques, quand ils évoquent la nation française, la question de l'immigration ou la patrie des droits de l'homme, jettent un regard, ont une parole, proposent un silence à la mémoire des centaines d'Africains, du nord et du sud de ce continent, "morts pour la France"? Qui sait encore que des maquis furent organisés, parfois dès 1940, par des Vietnamiens,

des Espagnols, des Soviétiques, des Allemands...? Que les groupes Ftp-Moi (Francs-Tireurs et Partisans-Main d'œuvre immigrée), Manouchian et l'Affiche rouge font fait trembler l'appareil répressif allemand et la milice française? Saviez-vous que la Mosquée de Paris avait abrité des enfants juifs pour les sauver de la déportation? Vous saurez tout cela et bien d'autres choses encore de la bouche de ceux qui les ont vécues.

## POINT D'ARRIVÉE

Relater les faits, soit. Mais il fallait trouver une structure, un ton, un rythme qui donnent au film de la fraîcheur et de l'intérêt y compris auprès d'un public jeune. Une vingtaine de résistants et de soldats engagés racontent à la fois leur propre vie et celle de la Libération : le regard voilé par l'émotion, la colère retenue ou éclatée face aux injustices subies, le sourire épanoui au coin d'une anecdote inattendue, ils scrutent avec nous et pour nous l'horizon du passé pour mieux éclairer le présent.

Le film s'attache à saisir la vérité des parcours individuels tout en les prolongeant

par quelques-unes des clés du contexte historique et politique de l'immigration dans les années trente, de la deuxième guerre mondiale, de l'intégration après la guerre et jusqu'à nos jours. Rythmée par un équilibre à trois voies - les témoignages, la voix-off rapportant les faits majeurs et les images d'archives, la réalisation réussit son pari : raconter sans ennuyer, émouvoir sans pleurnicher, faire réfléchir dans l'espérance. Le but du jeu étant de restituer une belle histoire d'oubli majeur, une histoire de France.

Les protagonistes que vous allez entendre et voir sont venus d'Europe, d'Afrique,

d'Asie. Ils sont restés en France, ils y ont fait souche. Ils ont été de la France qui gagne, pas forcément des sous, mais de l'honneur et de la dignité, et puis ce "quelque chose" qui nous rattache à l'universel, malgré la nuit et le brouillard.

N'hésitez pas à aller à leur rencontre, vous ne serez pas déçus du voyage.

Commandez la cassette dès sa sortie auprès de Jean-Pierre ou de Norbert, au Mrap bien sûr.

## NANTES

### EXPÉRIENCE D'ANTIRACISME DE TERRAIN

Je pense qu'il est grand temps de faire la différence entre un racisme "idéologique" véhiculé par les groupuscules néonazis et certains mouvements politiques d'extrême droite et le racisme "populaire" vécu surtout dans les cités Hlm, véritables zones de détresse urbaine gangrenées par le chômage et la mal vie en général.

Ce militantisme de "terrain" va normalement être pris en charge par le secrétariat - j'en suis le tout jeune responsable (23 ans) - dont on a redéfini la fonction : un secrétariat au rayonnement et à la communication (ce qui n'empêche pas d'avoir créé une commission "communication" qui s'intéressera notamment au problème des subventions...).

Nous avons fait notre première expérience de terrain sur un petit marché de la cité Hlm des Dervallières, une cité populaire de 7 000 à 8 000 habitants. Lorsqu'on s'est installé, parmi les commerçants, avec notre table de presse (la revue *Différences*, les dossiers pédagogiques du Mrap, les badges et notre pin's local "1492-1992"), on s'est vite rendu compte qu'aborder les gens avec la revue à 40 F sous le bras paraissait déplacé. Le résultat est que l'on faisait fuir! Cela pose donc la question d'un matériel

adapté à ces lieux publics qui nous permettrait d'aborder les gens avec plus d'aisance. Evidemment, il est plus facile de distribuer des tracts (qui peuvent être des pétitions ou des communiqués), mais quand on n'en a pas, il faut se creuser la cervelle et trouver autre chose... pas si facile!

Le deuxième problème a été d'essayer de faire comprendre la relation chômage/mal-vie et racisme/exclusion. Evidemment, là on voit bien que l'angélisme ne marche plus. On nous a bien entendu reproché de faire de l'"antiracisme à sens unique", comprenez : "pas d'antiracisme pro-immigré(...)" "Y-a des blancs qui sont victimes de rejet, d'exclusion" "(...) "et même entre les communautés étrangères"... bref, nous sommes toujours perçus -pour une frange de la société- comme un lobby qui défend les "intérêts" des étrangers contre "nos" Français. Ce qui est très vite ressorti de ce premier contact sur un marché, c'est que l'immigré est toujours appréhendé comme le bouc-émissaire de tous les problèmes de la société. "C'est leur faute si...", "ils en sont pour quelque chose". "S'il y a chômage c'est qu'ils prennent notre travail" (...) l'idée du "trop-plein d'immigrés" dans les logements H.L.M... Autres petites phrases du type "ces gens là, ils n'aiment pas travailler, ils sont fainéants par nature" (...).

Stéphane FOUERE  
Secrétaire du Comité local de Nantes

## LES OUBLIÉS ONT DROIT DE CITÉ

Nous n'avons pu, tant la liste était longue, cité tous les amis(es) du Mrap, venus au congrès saluer l'action des militants ou apporter la chaleur de leur présence à une rencontre essentielle. Qu'ils nous pardonnent et reçoivent ici l'hommage qui leur est dû.

Ce sont :

Georges Pau-Langevin, ex-présidente du Mrap et directrice adjointe à l'Ant  
Albert Rochal de la Lcr  
Alphonse Veronese du Bureau confédéral de la Cgt  
Jean Lamare de l'Union départementale de la Seine-Saint-Denis  
Daniel Liebman de l'association antiraciste belge Mrax

Sidia Tidiane Gueye de la Fetaf  
Guillaume Houzel de l'Unef-Id  
Erwane Morel du Manifeste contre le Front national  
M. Bouziri de la Fonda  
J.F. Dauriac représentant le Mouvement des Radicaux de Gauche  
Rebecca Martensen de l'Imadr  
Louis Pierna député-maire de Stains  
Serge Guichard (membre du Comité central),  
Joseph Trehel, conseiller régional et  
Roland Wlos, secrétaire du Comité des libertés et des droits de l'homme, ces personnalités

représentant le Parti Communiste Français ;  
M. Mohabih pour le Polisario ;  
Ali Elbaz de l'Atmf ;  
Raoul Alonzo du Snes ;  
Cathie Lloyd de la Carf, association antiraciste de Grande-Bretagne ;  
Emmanuel Manyo du Conseil des Communautés africaines en Europe (Ccae)  
Pascal Jarry et Catherine Vray de la Joc-Joc ;  
Remi Barroux de l'Appel des 250 ;  
Claire Dufour, secrétaire nationale aux droits de l'homme, à l'immigration et à l'intégration du Parti socialiste.

## HAUMONT : LE MAL EST FAIT

Le tribunal administratif de Lille a finalement annulé la décision du Conseil municipal d'Haumont (Nord) d'organiser un référendum sur... les droits des immigrés dans la commune et sur la politique du maire en la matière. Le préfet de région avait en effet déposé une requête à ce sujet, et le tribunal a jugé que la question posée par le maire ne portait pas sur un "projet de décision", et ne répondait donc pas aux critères définis par la loi du 6 février 1992 sur les référendums locaux. Pourtant, le mal est fait.

Le 28 juin dernier, avant l'annulation décidée par le tribunal administratif, les électeurs de cette petite commune du Nord ont répondu à la question du maire, Joël Wilmotte : "votre maire a récemment décidé de mettre en évidence auprès des pouvoirs publics des problèmes observés sur le territoire de la commune d'Haumont. Etes-vous d'accord avec cette décision ?" Dans la commune, tout le monde savait quelle traduction le maire donnait au mot "problèmes": il le liait très directement, sans oser apparemment le formuler directement dans sa question écrite, à l'immigration. L'immigration: un problème? Curieuse - mais hélas plus si rare - façon de concevoir les possibilités d'enrichissement mutuel, économique ou culturel, entre les habitants d'une petite ville. Curieuse façon de concevoir la démocratie que d'imaginer que les uns, à la peau claire, pourraient décider du sort des autres, à la peau plus mate. Curieuse façon de concevoir son rôle d'élu, que de s'appuyer sur les difficultés quotidiennes d'une population vivant dans une région économiquement sinistrée pour nourrir les instincts les plus vils, ceux d'une recherche facile de boucs émissaires.

Curieuse façon aussi de dédouaner du même coup les véritables responsables. Bref, la perversité de la démocratie dans toute sa grandeur, c'est-à-dire dans sa toute petite mesquinerie. Comment s'étonner dans de telles conditions que 87% des 9 200 électeurs aient répondu "oui"? Mais comment ne pas s'en inquiéter? A Haumont, et dans le département du Nord, de même que 24 prêtres de la région, le Mrap s'était mobilisé contre de telles pratiques. Le Mrap rappelait dans un communiqué que " (...) laisser croire que la tenue d'un référendum pourrait aider à l'intégration est plus qu'un leurre puisque le résultat sera inévitablement l'inverse. Il aboutira à diviser la population et créera des conditions de tension dans la ville". Et effectivement, on en est là aujourd'hui. Comme si avait pu s'exprimer, un moment en toute légalité provisoire, un sentiment de rejet, d'exclusion de l'Autre. Comme si quelques jours durant, la haine avait eu force de loi.

Comment la population d'Haumont se débarrassera-t-elle de cette tâche sombre, légitimée par des élus locaux, qui plane désormais au-dessus d'elle? Tout le travail de "réconciliation", de découverte de l'Autre, de la richesse que représente sa présence, si tant est qu'on soit enfin prêt à l'échange et au partage, reste à faire.

I.A.

## Ce serait quelque part en Europe, au début du XXI<sup>ème</sup> siècle, une poignée de "citoyens" et de candidats nouveaux à la citoyenneté, réunis à la veille de participer à des élections européennes.

Il y aurait là une marocaine épouse d'un néerlandais, de ceux qu'on appelait il n'y a guère des "immigrés de la deuxième génération", lui, retourné au pays des parents pour y trouver une partenaire, elle, qui obtiendrait bientôt sa naturalisation; un couple d'"immigrati extracommunautari", des Ghanéens arrivés à Bologne dans les années 90, et passés successivement par Turin puis Florence, au gré des offres à léatoires d'un travail "flexible" et précaire; le fils d'un turc, né dans une commune de France, en Dauphiné, et français depuis sa majorité civile, après que son père ait été "régularisé" au tout début de la dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle, quand les polémiques et les affrontements politiques étaient après autour des réfugiés demandeurs d'asile.

Il y aurait probablement, d'âge égal à celui-ci, un "Auslander" ayant accompli toute sa scolarité à Dusseldorf, sa ville natale, et candidat depuis peu à la naturalisation, fils d'un couple bosniaque admis à séjourner en Rfa pour des "raisons humanitaires d'urgence", et titulaire du "titre de résidence": étranger sur le sol allemand où des parents étaient demeurés étrangers; et le fils de "British oversea citizen" (enfant d'un citoyen britannique d'outre mer), rési-

dent permanent au Royaume-Uni, naturalisé après une simple déclaration: le "jus sanguinis" ou droit de filiation, combiné à l'ancien principe de "patriality" l'avait réintroduit dans tous les droits attachés à la nationalité britannique dont ses grands parents avaient joui; une suédoise aussi, dont les ancêtres finnois avaient été naturalisés après deux ans de séjour légal en Suède...

Il y aurait... ceux dont les parents étaient désignés dans leurs pays respectifs de résidence, parfois de naissance, comme des "immigrés", des "nationaux", des "blacks" ou "minorités raciales", des minorités "ethniques" ou "culturelles", des européens ou non-européens "extracommunautari", et pour lesquels le droit de séjour et de résidence, le droit et le mode d'admission à "l'espace européen" et à la citoyenneté démocratique moderne avaient fait l'enjeu de longues et parfois violentes querelles politiques, dans ces temps de clôture sociale et d'exclusion, d'affrontement idéologiques autour du concept incertain et mouvant d'intégration des étrangers.

Fiction, que cette vision des citoyens de demain, en Europe? A peine, et qui promet vraisemblablement la vogue de nouveaux jeux de société: quelle identification des citoyens, quels parcours possible, dans les espaces définis par des frontières, et dans les dédales juridico-administratifs, quelles obligations et quels droits...? Projection qui a partiellement figure d'utopie, aujourd'hui, et

pourtant capable de mobiliser pour le débat et le combat démocratique ceux qu'habitent une certaine passion égalitaire et la conviction qu'une autre conception de la citoyenneté est à défendre en Europe, appelant des formes neuves d'expression et de participation, autre que cette citoyenneté que figeraient dès demain les accords de Maastricht, s'ils étaient ratifiés.

Soucieux d'affermir des procédures communautaires de contrôle de coercition, en référence à la logique de Schengen et des contributions des ministres "Trevi", le Conseil européen soulignait parallèlement, en juin 1991, "l'importance de l'institution d'une citoyenneté de l'Union comme l'élément essentiel de la construction européenne, une citoyenneté qui vient s'ajouter aux citoyennetés nationales".

Ainsi les nationaux de chacun des Etats de la communauté, Britanniques, Italiens, Français..., désormais citoyens de l'union, jouiront de droits spécifiques: particulièrement de droit de vote et d'éligibilité aux élections locales d'une part, au Parlement européen d'autre part. C'est à dire, alors même que les pouvoirs du Parlement européen demeurent aujourd'hui limités, et loin de représenter un enjeu politique mobilisateur pour les citoyens de l'Union, que les droits nouveaux ainsi définis restent conditionnés par la possibilité et les modes d'accès à la nationalité dans chacun des pays, modes d'accès qui demeuraient de la compétence souveraine des Etats.

## demain

Double conséquence prévisible: l'exclusion des non-européens des droits spéciaux réservés aux européens, en quelque sorte nouvelle catégorie ou version des "jus sanguinis" par "l'origine" européenne, et la pérennisation des codes de la nationalité de chacun des Etats membres de la Cee, plutôt que la convergence positive des divers codes de la nationalité qui garantirait une réelle égalité des droits dans l'accès à la citoyenneté européenne.

Face aux multiples modèles d'intégration nationale des étrangers (depuis les dispositions liées au "jus sanguinis", en Grande-Bretagne et plus encore en Allemagne, jusqu'à un droit "à la française" fondé sur la "socialisation" plus que sur le seul droit du sol), le traité de Maastricht, en son état actuel, n'ouvre pas la perspective d'une véritable construction démocratique, d'une citoyenneté qui serait en quelque sorte "dénationalisée" c'est à dire détachée de la nationalité et définie par exemple par la "socialisation" sur le territoire de l'Europe, ou dans une famille européenne à l'extérieur de l'Europe, pour reprendre les suggestions de Patrick Weil, auteur de "La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1939-1991".

Que la nationalité soit un droit acquis ou l'effet d'une naturalisation, elle est une construction historique qui obéit à des logiques sociales particulière à chaque pays. L'éventail est relativement ouvert qui va des pratiques

de naturalisation plutôt libérales, ainsi en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, ou en France où chaque année est naturalisé environ 1,6% de la population étrangère naturalisable, à des pratiques très sévères et restrictives, comme en Rfa où 0,45% seulement de la population naturalisable accède à la nationalité allemande, soit 0,3% des 4 millions d'étrangers. De tels chiffres ne sont vraiment significatifs que si l'on considère également les politiques publiques et d'immigration mises en œuvre dans les différents pays, lorsqu'elle se sont effectivement développées, que ce soit dans les pays d'immigration ancienne, ou d'immigration postérieure aux années 70, ainsi l'Italie, où des évaluations récentes (1990) chiffrent à 800 000 le nombre d'immigrés proprement dits, soit un peu plus de 1% de la population du pays. Ici s'ébauche depuis 1986, puis 1990, avec la loi dite "Martelli", une politique d'immigration (gestion des flux migratoires et politique d'intégration) qui manifeste un souci d'éloignement assez rapide avec les autres pays de la Cee. Enjeux politiques nouveaux, tant sur le plan intérieur que sur le plan européen, alors que dans d'autres pays d'Europe, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, c'est en termes de "politique des minorités" que se sont développés, particulièrement dans les années 80, les politiques de l'immigration.

Michèle Ganem

Jacqueline Costa-Lascoux et Patrick Weil  
(sous la direction de):  
*Logiques d'états et migrations*. Editions Kimé - 1992

Dominique Schnapper:  
*L'Europe des immigrés*.  
François Bourin - 1992

*Hommes et migrations*.  
n°1151 - février-mars 1992

## BANLIEUES D'EUROPE

Des "banlieusards" de plusieurs pays d'Europe vont se retrouver les 22-23 et 24 octobre à la Maison des Cultures Frontières de Freyming-Merlebach (en Moselle). Cette troisième initiative du genre organisée par l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain a obtenu le soutien du Ministère de la Culture, de la Drac, de la Commission Culturelle des Communautés Européennes, et de l'Unesco. Selon l'avant-programme, des expériences de lutte contre l'exclusion par la médiation des Arts provenant des pays suivants seront présentées: Allemagne, Espagne, Italie, Roumanie, France, Irlande, Pologne, Ecosse, Russie, Angleterre. L'objectif intéresse directement le Mrap dans le contexte européen puisqu'il s'agit de témoigner, échanger et enrichir le réseau européen d'interventions artistiques dans le champ social.

Pour tout renseignements, écrire ou téléphoner à Marie Marmet, A.C.B.H.L., Maison des Cultures Frontières, 21, rue de la Croix 57800 Freyming-Merlebach. Tél.: 87.81.69.24.

## AVOCATS ET JURISTES

### SANS FRONTIERES

L'association "Avocats et juristes sans frontières" est née à Montpellier au mois d'avril dernier. Elle est appelée à regrouper avocats, magistrats, professeurs de droit et autres juristes désireux d'aider et d'assister, en France et à l'étranger, toute personne menacée ou atteinte dans ses droits fondamentaux quels qu'en soient les motifs et, plus généralement, tous ceux qui cherchent à établir, développer ou améliorer un système de droit respectueux des droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques.

Les juristes ont notamment invité Abraham Serfaty dont la présence a permis de concrétiser le champ d'action que s'est fixé l'association. Maître Alain Ottan, avocat de Lunel et proche collaborateur du Mrap, et maître Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l'université de Montpellier, ont été élus respectivement président et vice-président de l'Ajsf. Le comité local du Mrap a apporté son soutien à la création de cette association et souhaite entretenir avec elle un échange permanent.

Pour tout contact avec l'AJSF, écrire à maître Pierre Palies, 1 bis, rue de Verdun 34000, Montpellier

# Arabicides

*En 1989, Fausto Giudice publiait à La Découverte, en collaboration avec Michel Roux et Yann Moulier-Boutang, Têtes de Turcs en France, une enquête sur les conditions de vie des immigrés en France, préfacée par Gunther Wallraff. Cette année, toujours à La Découverte, il nous livre Arabicides, chronique macabre des assassinats dont ont été victimes, en France, des immigrés et plus spécialement des Arabes, de 1971 à 1991. Plus de deux cents meurtres, faux suicides, en vingt ans, qu'il veut sortir de la rubrique des "faits divers", pour tenter d'en cerner les raisons, les ressorts, les implications, notamment judiciaires. Pour lui, "faire la chronique de ces Arabicides, c'est faire la chronique de la France d'aujourd'hui". Celle des acteurs directs de la guerre d'Algérie, dont les crimes ont été amnistiés, et de leurs enfants... Fausto Giudice a accordé une interview exclusive à Différences.*

*Trois ans après la publication de Têtes de Turcs en France, pourquoi le choix d'une chronique singulière, celle des meurtres "anti-immigrés", et plus spécialement "anti-Arabes", en France ?*

Je voudrais situer l'ambiance : les premiers Français que j'ai rencontrés, c'était à Tunis. Ils avaient le crâne rasé, des gants noirs, et une devise: "les Français partout". Il s'agissait de la "Main Rouge", organisation assez semblable à l'Oas qui s'est plus tard constituée en Algérie. Quand je vois certains Français qui leur ressemblent, je me rappelle souvent la "Main Rouge". Ce qui peut sembler une relation paranoïaque des Maghrébins aux Français ne m'est pas étranger. J'ai grandi non loin de l'Algérie, de sa guerre. J'étais un étranger dans une école française, dans une colonie française, où j'ai appris ce qui s'est passé à Sakiet Sidi Youssef. Mon premier contact personnel avec la France, c'est un bateau débarquant au port de Marseille. Pas du tout en tant que "rapatrié", ni dans les conditions dans lesquelles ceux-ci sont arrivés, mais tout simplement pour les vacances. Or là, j'ai vu le traitement différencié subi par les travailleurs immigrés. J'ai assisté à des scènes hallucinantes, telles celles où des douaniers ouvraient des pastèques au canif "pour voir si elles contenaient de la drogue", en riant de les avoir détruites. Le premier meurtre anti-arabe dont j'ai entendu parler, c'est celui dont fut victime Ben Ali en 1971 dans le quartier de la Goutte d'Or. A partir de 1984-1985, j'ai suivi ces affaires, en participant aux manifestations, en assistant aux procès. J'ai

pensé qu'il s'agissait de quelque chose de plus important qu'un chapitre de plus de Têtes de Turcs. Aussi ai-je décidé d'en faire un livre. Dans Têtes de Turcs, je ne voulais pas seulement dénoncer, mais aussi comprendre des mécanismes, éviter tout manichéisme facile où tout serait soit blanc, soit noir. J'ai pu constater à quel point au nom du "progrès" on justifie des mesures répressives contre ce qui est déclaré "rétrograde". Ainsi de cette "affaire des foulards", où l'on n'a pas essayé de comprendre comment de jeunes adolescentes pourraient échapper à certains carcans en se donnant les moyens, précisément, de poursuivre leur scolarité. Pour ce qui concerne les meurtres dont sont victimes les Arabes, j'ai dû faire le constat de la disparition progressive d'une information publique, comme si l'on s'habitueait aux répétitions, fussent-elles des meurtres.

*Comment avez-vous travaillé, qui avez-vous rencontré, sur quelles sources vous-êtes-vous appuyé ?*

Outre les dossiers auxquels j'ai eu accès, j'ai rencontré les familles, les avocats, les témoins et protagonistes plus ou moins proches, des militants du Mrap, de différents mouvements qui ont réagi, des collègues journalistes...

*Et les auteurs de ces meurtres ?*

Non. Je rêvais de le faire, mais je crois que c'est un tout autre travail, pas facile à faire. C'est la croix et la bannière pour obtenir les autorisations permettant d'entrer en prison, par exemple. Il faut aussi de gros moyens financiers. Et probablement n'est-il pas simple d'interviewer les intéressés. Mais je pense que c'est un travail qui reste à faire.

*N'est-il pas difficile, également, de rencontrer les familles des victimes ?*

C'est très difficile. Il n'existe pas de communauté des victimes. La demande de justice a eu peu d'ampleur, sauf au début des années 80. Et les gens ont fait des expériences qui les ont dégoûtés. Regardez : les familles d'hémophiles victimes du sang contaminé s'organisent, commentent chaque jour l'évolution des procès. Ce n'est pas le cas de la plupart des familles d'Arabes assassinés. La peur existe. L'acte lui-même a pu être vécu comme une mise en garde. Au moins comme un message très fort : "vous êtes indésirables". Et on se charge de leur en faire parvenir d'autres...

*Pourquoi le choix d'une "chronique", de ce que vous appelez des "Arabicides" ?*

Une chronique est par définition incomplète. Mais j'ai tenté de la rendre la plus complète possible. Je pense qu'il faut au moins baliser cette histoire.

*Vous cernez en même temps trois "types" de "cas". Vous citez le meurtre de Ben Ali, en 1971, que vous considérez comme "un crime de voisinage transformé par une intervention politique en crime raciste", évoquant un "martyre par compensation". Puis les assassinats de Mohamed Diab en 1972 et de Malika Yazid, en 1973, que vous qualifiez de "bavures policières ratonneuses". Et enfin, pour la chasse à l'Homme arabe de Marseille en 1973, vous parlez de "remake" de la guerre d'Algérie. Pensez-vous vraiment que les meurtres racistes aujourd'hui, les assassinats d'Arabes, en par-*

*ticulier, relèvent exclusivement de ces ressorts ?*

L'Affaire Ben Ali est la première autour de laquelle s'est développée une véritable mobilisation politique, médiatisée, où l'on a commencé à parler de meurtre raciste. S'agissait-il vraiment d'un meurtre raciste ? Aujourd'hui encore, personne n'est capable de le dire. Personne ne connaît la motivation réelle du meurtrier. Et la justice a tranché, concluant, elle, qu'il ne s'agissait pas d'un crime raciste. Mais c'est la première fois qu'apparaissent de nombreux éléments que l'on retrouvera par la suite: à la fois une mobilisation militante, et une revendication sociale, en l'occurrence sur la question du logement social, du relogement de familles.

On dit "le racisme tue". C'est vrai. Mais pour la justice, c'est Monsieur Un tel qui tue, monsieur Un tel qui est jugé. Les associations qui se constituent partie civile courent toujours le risque d'être déboutées. Il arrive alors que dans les procès le racisme s'en donne à cœur joie, et que l'on entende les pires horreurs. Une fois écarté le spectre d'une condamnation pour crime raciste (qui n'est pas reconnu en tant que tel), on entend parfois, avant que l'avocat de la défense corrige : "mais ce n'est pas si grave, c'était un Arabe..." ou "on a bien rigolé. Et on est allé manger un couscous ensuite". Quant à la mobilisation, il arrive que l'on voit davantage de visages arabes dans les manifestations que de visages français...

*Comment expliquez-vous que ce soit cette année-là, un peu moins de dix ans après la fin de la guerre d'Algérie, qu'une telle mobilisation politique est apparue, alors que d'autres meurtres dont furent victimes des Arabes avaient eu lieu dans les années précédentes ?*

C'était à quelques jours près le dixième "anniversaire" du

massacre du 17 octobre 1961. Des meurtres, une série d'agressions suspectes, des mitraillages de nuit, des noyades, avaient lieu durant toute l'année 1970, suscitant craintes et rumeurs multiples. Et il y existait effectivement une concentration militante dans ce quartier de la Goutte d'Or, souhaitant sortir de cette ambiance glauque. Ben Ali avait un visage et un nom qui parlaient pour beaucoup d'autres. Les militants arabes ont commencé à s'exprimer de façon autonome dans les mouvements maos.

*Même en 1971, n'était-ce pas quelque peu marginal ? Vous consacrez à cela presque un chapitre entier*

Non à l'époque il n'y avait qu'eux. D'autres militants ont suivi. Tels que ceux du Mrap. Puis un militant, français, a été assassiné devant chez Renault lorsqu'il distribuait des tracts contre le racisme. Quels symboles ! Des milliers de personnes ont manifesté au Père Lachaise.

*Quant aux cas de Mohamed Diab et de Malika Yazid, tous deux victimes de ce que vous appelez ces "bavures policières ratonneuses" ?*

Mohamed Diab, était en instance de relogement après des années de travail, et après que sa famille l'a rejoint. Son assassinat dans un commissariat est le prototype de la bavure impunie. Et l'on ne pourra convaincre personne qu'elle est restée impunie du fait de l'identité de la victime. Diab avait piqué une crise de colère à l'hôpital en voyant comment était traitée sa mère. Il a été emmené au commissariat. Et on a dit qu'il était maouï. Cette image là, donnée à la victime, a servi à justifier l'arbitraire, l'arbitraire conduisant à la mort. L'image pour justifier l'acte. C'est le même type de bavure dont fut victime Malika Yazid.

Après 1973-74, et la crise du pétrole, c'est le retour en force de l'anti-arabisme. On n'a pas assez travaillé sur les liens entre ces "faits divers" et les événements internationaux. Ce fut la même chose tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, lors des pogromes. Lors du massacre de Marseille, c'est tout-à-fait éclatant. Tout le non-dit de la guerre d'Algérie réémerge alors. On retrouve à Marseille les ratonnades d'Alger ou d'Oran.

Mais, à travers ces trois cas, je ne prétends pas à une typologie scientifique. On ne peut catégoriser les comportements humains.

*Vous esquissez une périodisation, qui correspond en fait aux deux décennies, avec une coupure majeure en 1981, au moment du changement de gouvernement. Ne peut-on imaginer qu'il y a aussi une évolution des motivations profondes des auteurs de ces meurtres, au-delà des trois cas que vous décrivez au début des années 1970 ? Vous commencez votre récit par le procès d'assassins militants d'un groupuscule d'extrême-droite, puis vous décrivez des crimes commis par des presque "monsieur tout le monde", souvent de banlieue. Les avatars des discours racistes s'expriment librement favorisent-ils d'autres "arabicides" ?*

Dans les années 70, les victimes sont surtout des travailleurs immigrés. Dans les années 80, ce sont leurs enfants. C'est la période où tant de cités acquièrent leur nom à travers un meurtre. L'écrasante majorité des meurtriers ne sont ni des fanatiques ni des militants de quoi que ce soit. Une petite minorité seulement a un background politique. Leur défense s'appuie souvent sur le fait qu'ils viennent du Quart-monde. Dans la grande majorité des cas, c'est totalement faux. En revanche,

après leur "acte" ils sont pris en charge par des gens qui, eux, articulent un discours politique, sur le thème, entre autres, de la dangerosité de la victime. Ce qui est grave, c'est non seulement l'acte en soi, mais aussi ou surtout le fait qu'au fil des années ces meurtres sont considérés progressivement comme banals et pas si graves que cela.

*Après des accusations à l'encontre de la police, vous montrez sévère également contre la justice.*

J'ai rarement vu des procureurs sévères. Généralement sont retenues des circonstances atténuantes, mais qui ne sont pas détaillées. Ne pourrait-on en retenir que la circonstance atténuante serait le fait que la victime est arabe ? Je ne crois pas à la vertu dissuasive de la peine, de la prison. Mais force est de constater qu'il y a en l'occurrence clémence et qu'il est difficile de parler d'équité dans l'échelle des peines infligées.

*Pourquoi ce titre : "Arabicides" ?*

Ce livre traite d'Arabes qui se font tuer parce qu'ils sont Arabes, et du fait que l'on juge ensuite cette particularité en ne le disant pas. L'expression "crime raciste" me pose problème d'une part d'un strict point de vue juridique, d'autre part parce qu'elle continue à ne pas nommer la victime. Il faut rendre les choses publiques. Et j'é mets une hypothèse : des pères ont mené en Algérie une guerre contre des invisibles. Trente ans plus tard, y aurait-il de la part de certains des fils volonté de venger leurs pères d'une défaite ?

*Propos recueillis par I. A.*

# COURRIERS

## DEVONS-NOUS ALLER EN ESPAGNE POUR DANSER ?

Des jeunes de Toulouse, organisés autour du Comité Jeunes du Mrap, nous ont fait parvenir cet appel dans lequel ils affirment : "nous avons décidé de réagir face à des problèmes de société qui nous concernent". Leur démarche est responsable et émouvante.

Depuis un certain temps, nous avons constaté que les jeunes d'origine étrangère étaient systématiquement refoulés des discothèques de la région. C'est alors que nous avons décidé de réagir face à ce problème que nous qualifions de fléau, ce fléau est révélateur d'une des réalités que nous vivons. Notre démarche a consisté à adresser aux gérants des boîtes de nuit une lettre dans laquelle nous leur demandions de bien vouloir nous recevoir afin de discuter d'un problème qui engendre beaucoup d'autres : le refus de l'accès aux boîtes de nuit aux jeunes d'origine étrangère. Mais pour que cette demande soit validée nous en avons fait part aux pouvoirs publics, aux médias, à certaines associations. Après un certain temps et à notre grand regret, nous n'avons reçu aucune réponse du côté des discothèques. Par contre, certains pouvoirs publics, médias et associations ont été atten-

tifs et nous ont proposé de nous rencontrer. (Mairie de Toulouse, Sous Préfet, Jeunesse et Sports, la Dépêche, le Mrap...). Ces rencontres avec les pouvoirs publics nous ont motivés pour dénoncer cette injustice. Car il s'agit bien d'une injustice. On nous parle d'intégration et nous, tous les samedi soir, nous subissons la ségrégation. Déjà que dans le domaine du travail, dans la vie active, c'est pas facile pour nous, si en plus nous ne pouvons pas pratiquer les mêmes loisirs que les autres, alors là c'est très difficile.

Nous sommes nés ici et avons grandi avec la mentalité française, avons suivi la même éducation scolaire, et donc même, façon de parler, de s'habiller, etc... Imaginez un jeune de 16 ans qui n'est jamais sorti en boîte, il croit que c'est super. Le jeune d'origine étrangère, aussi naïf soit-il, va subir la même chose que ses aînés, c'est là qu'il s'apercevra qu'il n'est pas pareil que les autres. Il est victime malgré lui d'une xénophobie, ... pour ne pas dire le mot racisme. S'agit-il vraiment de racisme ?

Nous sommes scandalisés par ce phénomène actuel auquel nous faisons face avec très peu de recours. D'autant plus que nous constatons qu'une des très nombreuses causes du basculement des jeunes d'origine

étrangère dans la délinquance, le vandalisme, et plus grave, dans la toxicomanie, est dû à cet état de fait. Ces interdictions ont parfois des effets néfastes. Nous ne justifions pas la délinquance, mais nous essayons d'en expliquer les causes. L'entrée en discothèque peut paraître superflue, mais ça fait pourtant partie de la vie des jeunes.

Un des résultats de tout cela c'est qu'à la veille d'une grande Europe, le jeune français d'origine étrangère se marginalise. Car il devient complexé de la vie, ce qui peut entraîner une agressivité dans les propos ou dans les actes quotidiens. Ce sentiment de rejet est réel à l'échelle nationale. Partout en France des jeunes subissent ce problème (Paris, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Lyon, etc...). Nous sommes forcés de partir en Espagne pour danser. Nous ne nous faisons pas d'illusions, nous savons que l'on ne fait pas bouger les mentalités par une simple démarche, mais le fait de réagir comme cela pourra permettre aux autres de savoir exactement ce que nous vivons. Nous ne sommes pas certains que tous les jeunes Européens qui fréquentent régulièrement les boîtes de nuit sont au courant de ce qui se passe dehors pendant qu'ils s'amusent le plus naturellement du monde. Nous sommes victimes d'un délit de faciès...

## Remèdes

Nous savons que ce problème n'est pas si simple. C'est pour cela que nous pensons qu'il y a des choses qui vont se faire à court terme et d'autres à long terme. Dans un premier temps, nous avons demandé aux Pouvoirs Publics qu'une table ronde soit organisée autour de ce problème avec les administrations compétentes, les gérants des boîtes de nuit et nous, les jeunes, afin de trouver des solutions réelles et rapides. Tout cela pour que dans un deuxième temps et à long terme, nous ayons une influence sur une réflexion plus large de notre présence dans notre société. Les jeunes doivent cohabiter et s'entendre dans tous les domaines : Travail, Loisirs, Études. Car se sont eux qui demain feront la société française. Ce qui se passe de nos jours peut avoir des répercussions néfastes dans un futur très proche. Si les problèmes persistent aujourd'hui, cela entraînera des conflits dans la société de demain.

A tous les jeunes de France, agissez de votre côté afin que nous ayons plus de force face à ce problème et à ses résolutions.

## Ecrivez-nous :

Jeunes du Mirail à Toulouse  
10, cheminement Vincent d'Indy  
appt. 1940 - 31100 Toulouse

## DIFFÉRENCES NUMÉRO SPÉCIAL

### DÉPRESSIONS ANTISÉMITES : EN FINIR !

Et oui, le dernier numéro spécial est arrivé : avec ses 68 pages, toujours illustrées, toujours riche d'informations et d'analyses, toujours au même prix. Avec des textes de Léon Poliakov, Jean-Paul Bertaud, Pierre-André Taguieff, Ian Kershaw, Michel Soudais, Sylviane Diouf-Kamara, Paul Bouchet, Pierre Vidal-Naquet, Primo Levi, Jacques Gallois, Abderrahim Hafidi, Michel Wieviorka, Marc Haffen, Charles Palant, Mireille Maner, Albert Memmi et la rédaction permanente.

Ce numéro s'articule en trois parties : Les **Sentiers sans gloire** évoquent les genèses religieuse, mythologique, socio-politique de la

judéophobie traditionnelle et de l'antisémitisme moderne. Les **Mises en demeure** partent de France avec la "constante" antisémite de l'extrême droite française et aboutissent en Russie en passant par l'Algérie, le Japon, les États-Unis.

En dernière partie, intitulée d'après le livre d'Octavio Paz l'**Extase matérielle**, nous avons tenté de réfléchir et de rêver à la possibilité d'entrevoir la fin de l'une des hétérophobies les plus durables et les plus meurtrières de l'histoire de l'Humanité et singulièrement de l'Occident chrétien. Les auteurs sollicités évoquent notamment le rôle des mémoires (collective et individuelle), le regard d'aujourd'hui sur la collaboration vichyssoise à la solution finale, l'enseignement laïc des religions comme antidote aux

intégrismes menaçants. Nous avons essayé de comprendre comment la mise à mort de millions de Juifs par le nazisme, broyés par une machine aussi infernale que moderne, illustre le massacre collectif comme un fantasme criminel et suicidaire. Nous avons tenté de saisir les espaces par lesquels l'absence d'explications rationnelles positives et des-entreprises collectives pour "changer la vie" ouvre la voie à une étonnante fécondité de "juifs imaginaires" responsables de tous les maux de la terre, du désordre éternel comme de l'ordre conjoncturel. Les auteurs, chercheurs et écrivains sollicités ont d'eux-mêmes élargi le sujet : à la violence de la haine antisémite répond en échos majeurs l'exclusion permanente et homicide de groupes humains par d'autres.

## Différences

89, rue Oberkampf  
75543 Paris Cedex 11  
Tél. : 48.06.88.00  
Télécopie : 48.06.88.01

### Directeur de la publication

Mouloud Aounit

### Gérant bénévole

Martial Le Nancq

### Rédactrice en chef

Cherifa Benabdessadok

### Journaliste

Isabelle Avran

### Publicité

au journal

### Abonnements

Isabel de Oliveira

### Conception, mise en page

Jean-Guy Vizet

Tél. : 46.63.76.53

### Impression

Montligeon

Tél. : 33.83.80.22

### Commission paritaire

n° 63634 ISSN 0247-9095

Dépôt légal 1992-09

Ce numéro ne doit pas rester confidentiel, offrez-le, vendez-le, commandez-le...

### BON DE COMMANDE

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....

je commande ..... exemplaire(s) du numéro spécial  
ci-joint un chèque de .....  
[40 frs (frais de port compris) X ..... (nombre d'exemplaires)]